

Le Brasseur Syndical



Le Syndicat des travailleuses et des
travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN)

Volume 2, # 4
Avril 2005

Retrouvez-nous sur le Web
Au : www.sttbl.com

Téléphone : 514-368-4999
Télécopie : 514-368-7771
Messagerie : sttbl@bellnet.ca

Date de tombée

Prochain numéro:

2 mai 2005

Écrivez nous!

Dans ce numéro:

Deux ans déjà.....	1
Rapport de l'exécutif	2
Incertitude chez Parmalat ...	2
Tableau des griefs	3
Formation préparation à la retraite	3
Nouveaux permanents.....	3
Chronique assurance.....	4
Comité de francisation.....	4

Deux ans déjà

Le 28 février dernier, nous fêtons le 2^{ème} anniversaire de notre accréditation syndicale CSN, nous pouvons dire qu'on a fait du chemin depuis ! Contrairement au gouvernement Charest qui a aussi fêté son deuxième mandat le 14 avril dernier, les réalisations de notre syndicat vont dans le bon sens :

- 83 salariés sont passés permanents depuis la signature du contrat en septembre 2003 ;
- création du Journal et du site internet pour assurer une information continue ;
- 325 griefs hérités qui ont été réglés ;
- nouvelle structure syndicale pour une meilleure représentation de tous les départements ;
- formations adaptées à nos besoins (retraite, session déléguée en mai 2005) ;
- activité de solidarité annuelle ;
- gestion de nos budgets et transparence ;
- Assemblée générale régulière ;
- Rencontre du conseil syndical (comité exécutif et délégués) de façon régulière ;

Et ce n'est pas fini, la nouvelle équipe en place continuera le travail syndical avec et pour les membres. Comme face à l'actuel gouvernement, il faut continuer à dénoncer, à s'organiser et à poser des actions collectives faces à des attitudes et des décisions (de certains dirigeants) qui n'ont pas d'allure. La mobilisation et la persévérance des étudiant (es) sont une source d'inspiration...

C'est ensemble qu'on change les choses !

Partie de balle molle

4 juin 2005

Au parc Hayward, Ville Lasalle

Un repas sera servi, musique, invités spéciaux, plusieurs prix de présence.

De manière à ne pas faire une activité pour rien, vous serez sollicités au cours des prochaines semaines. S'il n'y a pas suffisamment de monde, l'activité sera annulée.

En espérant vous voir en grand nombre.

Votre comité exécutif.

Résumé de l'exécutif de avril 2005

Rapport du Président

- Évaluation de la main-d'œuvre de février et mars 2005, un grief a été déposé, car la Cie ne tient pas compte du temps supplémentaire dans son calcul.
- Rencontre mensuelle avec Daniel St-Jacques, lors de la dernière rencontre nous avons demandé si la Cie accepterait de payer 1/3 avec le syndicat et 1/3 avec les salariés pour la formation de préparation à la retraite, on attend une réponse sous peu.
- Une lettre d'entente a été signée concernant le poste de graisseur.
- Toujours dans l'attente de réponse du backlog de grief (Teamster's) encore une (30) trentaine de griefs non réglée.
- Paiement des vacances pour les nouveaux permanents (ajustement), pour l'année prochaine la Cie va payer l'ajustement lorsque les salariés seront forcés de prendre une semaine de vacances, avant le paiement du 6% comme ils l'ont fait cette année.
- Un grief a été déposé concernant la façon dont la Cie paie les vacances aux retraités, nous vous invitons à consulter le tract sur les tableaux d'affichages.

Rapport du VP Santé sécurité

- Le syndicat s'est désisté pour l'audition de Claude Lachapelle, un dossier concernant le temps supplémentaire en assiguation temporaire, vu l'impossibilité pour le syndicat de quantifier les heures travaillées. Par contre, le syndicat a une autre audition pour le même litige le 20 juin avec un salarié du brassage et lui ses heures sont quantifiables, alors si nous gagnons, la décision devrait être bonne pour tous les départements.

Rapport du VP Livraison

- Règlement de grief verbal sur l'application de l'horaire du mardi au samedi les (4) quatre employés lésés ont été payés.
- Une lettre d'entente a été signée concernant les horaires de travail pour permettre aux salariés de ne prendre qu'une (1/2) demi-heure pour manger et de commencer une (1/2) demi-heure plus tôt.
- Une autre lettre d'entente devrait être signée bientôt concernant les forces majeures et la procédure de surtemps.
- Beaucoup de préoccupation concernant les arrangements que Coke et Parmalat sont en train de signer avec le groupe P.M.L et Couche Tard. La Fédération du Commerce créera un groupe de travail dans lequel nous serons impliqués, l'employeur nous a dit que ce n'était pas dans ses plans.

Rapport du VP expédition/ entrepôt

- Sylvain n'avait pas grand chose de nouveau, il a eu une rencontre avec A. Dusseault sauf que cette rencontre n'a pas été très longue, il y aura une autre rencontre patronale / syndicale et un résumé de cette rencontre sera affiché dans le département.

Rapport de l'entretien

- Au magasin central, les salariés ont refusé la dernière offre patronale de \$ 1500.00 alors le dossier sera soumis à l'arbitrage.
- Il y a eu une restructuration au magasin central, le 2 mai 2005, (3) trois postes de ce département seront abolis donc (3) trois salariés de ce département seront transférés à l'emballage. Ils garderont les (3) trois gars pour la période de transition mais éventuellement il ne restera que (2) deux salariés dans ce département.

Incertitude chez Parmalat

La Fédération du commerce de la CSN s'inquiète de l'avenir des emplois à l'usine Parmalat, située rue Saint-Jacques Ouest à Montréal. La direction a récemment annoncé aux travailleuses et aux travailleurs ainsi qu'aux dirigeants du syndicat, affilié à cette fédération, l'intention du groupe LCL (Provigo, Maxi et Loblaws), de Métro et de Super C de prendre en charge le transport des produits assumé en ce moment par la compagnie. Ce

changement permettrait graduellement aux grandes chaînes d'alimentation de s'approvisionner directement chez Parmalat à compter de l'automne prochain. Ainsi, au printemps 2006, 70 % des clients ne seraient plus servis par les chauffeurs de Parmalat.

Extrait du webdo info CSN.

Tableau des Griefs

Département	2ième Étape	3ième Étape	Arbitrage
Brassage	0	5	1
Conciergerie	3	11	0
Emballage	29	40	8
Expédition (usine)	11	19	8
Laboratoire	1	0	0
Entretien	14	11	27
Garage	1	5	1
Laveurs / vérificateurs	0	1	0
Livraison	22	16	8
Manutention (CMM)	9	6	12
Manutention (usine)	28	14	11
Magasin central	21	0	122
Autres chauffeurs	10	3	4
P.O.S.	0	0	0
Grande Route	0	0	0
Filtration	0	0	0
Syndical	1	1	0
Collectif	3	12	5
Total:	153	144	207

Formation préparation à la retraite

Au cours du mois de février dernier, Michel Montpetit, François Poirier et leurs conjointes ont participé à une formation sur la préparation à la retraite.

L'exécutif avait donné comme mandat à Michel et François d'évaluer la pertinence de cette formation, pour les salariés(es) de Labatt. Il s'agit en fait, d'une formation d'une durée de 24 heures donnée sur deux fins de semaine regroupant 24 personnes (incluant les conjointes ou conjoints).

Cette formation est offerte aux salariés(es) âgé de 50 ans et plus, mais rien n'empêche un syndicat de créer ses propres règles, donc le syndicat pourrait organiser une session uniquement pour ses membres.

Michel et François ont été très satisfaits de l'information qu'ils ont acquis.

Contenu de la formation :

- Bloc sur les régimes de retraites ;
- Bloc sur la planification financière ;
- Bloc sur la santé.

Le syndicat a tenté de convaincre la compagnie de participer au coût de cette formation sur une base de un tiers (Cie, syndicat, salarié), mais celle-ci a refusé. Le coût de la formation est de \$ 240.00.

Départs à la retraite:

Robert Houle (démission)

Nouveaux permanents:

Brigitte Larocque (en suspend en attente d'une réponse de l'employeur, un grief a été déposé)

Collaborateurs:

Comité journal:

Alain Ayotte
Alain Bélanger
François Lalonde
Claude Pagé

V.P. à l'information:

Normand Faubert

Collaborateurs:

Cyndy Vanier

Impression:

Imprimerie C.S.N.

Chronique Assurance

GROUPE ASSURANCE SÉNÉCAL

VOTRE SYNDICAT ET VOTRE ASSUREUR .

VOUS PRÉSENTE LA CHRONIQUE ASSURANCE.

Notre sujet : QUAND L'EAU ME TOMBE SUR LA TÊTE !

Dernièrement, soit à la fin décembre 2004, plusieurs familles ont vu Mère Nature déverser, non pas de la belle neige québécoise mais des chaudières d'eau sur la tête.

Certaines toitures n'ont tout simplement pas résisté aux fluctuations de température des dernières semaines et il nous semble que ces fluctuations se répètent d'année en année.

Vous souvenez-vous d'un certain mois de janvier 1998 ?

Qu'en est-il de votre protection d'assurance habitation ? couvert ? ou non couvert ?

Ce qu'il faut savoir, c'est que les assureurs peuvent vous offrir cette protection et ce, à un coût plus que raisonnable compte tenu que ce genre d'événement est beaucoup plus fréquent qu'un dommage par incendie et, dans certains cas, le montant des réparations peut être très élevé.

Certains contrats d'assurance ne couvrent pas ce genre de dommage. Attention, l'infiltration d'eau par le toit n'entre pas dans la définition du 'bris d'installation sanitaire' !

Alors, en cas de doute, assurez-vous de pouvoir lire aux conditions particulières de votre police d'assurance la mention <dommages causés par l'eau>. Il s'agit d'une protection très étendue qui vous protège pour le refoulement des égouts et par l'eau de surface comme l'infiltration par le toit, peut importe s'il y a effondrement de celui-ci ou pas.

Attention ! le débordement des cours d'eaux naturels comme une rivière ou un lac est généralement une exclusion que l'on rencontre même en présence de la protection du dommage causé par l'eau.

Aujourd'hui, au moment de la rédaction de ce texte le mercure indique un -26 degrés ! pas de chance d'infiltration d'eau !

Le personnel d'Assurances Sénécal Inc.

Pour nous rejoindre et/ou obtenir des renseignements supplémentaires ou pour une soumission, automobile ou habitation, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro suivant.

(514) 363-3636

sans frais 1-800-886-3636

7475, boul. Newman # 302

Lasalle Qué. H8N 1X3 Centre Super C

Le comité de francisation :

(Charte de la langue française, [article 136](#))

Jusqu'à l'obtention d'un certificat de francisation, le comité est responsable de :

- l'analyse de la situation linguistique de l'entreprise (formulaire d'analyse) ;
- l'élaboration d'un programme de francisation si l'utilisation du français n'est pas déjà généralisée dans l'entreprise (formulaire de programme),
- la surveillance de l'application du programme de francisation

la préparation et la rédaction du rapport de mise en œuvre de ce programme (formulaire de rapport de mise en œuvre).

Ce qui est fait chez Labatt.

Voici le rôle que les membres du comité existants doivent faire:

Après l'obtention du certificat de francisation qui atteste de la généralisation du français dans l'entreprise, les membres du comité doivent s'assurer que:

- l'implantation du français est réelle et durable,

l'entreprise prépare et remet, tous les trois ans, un rapport sur l'évolution du français (formulaire de rapport triennal).

Le comité de francisation, qui doit se réunir tous les six mois, relaie l'information aux autres membres du personnel. Il veille à ce que l'utilisation du français demeure généralisée et fait les recommandations appropriées en ce sens à la direction de l'entreprise. Il participe aussi à la diffusion et à la promotion de la terminologie française au travail.

Voici le nom de chacun des membres :

Représentantes et représentants des travailleuses et des travailleurs :

Dominique Larose	Salariée service des ventes
Michel Montpetit	Salarié de la conciergerie
Yanic Beaudry	Président du syndicat STTBL-CSN

Représentantes et représentants de la direction :

Nicole Poudrier	Service des affaires publiques
Anne Noiseux	Service de l'informatique
Nicole Nadeau	Service des ressources humaines

Présidente du comité :

Jennifer Damiani